

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 19/02/2026.

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

**Absents excusés** : Pierre BADER (*procuration donnée à Martine CORDIER*), Sarah BADER (*procuration donnée à Jacques AUBERT*), Hubert DESPREZ (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*), Jacques FOUCHER (*procuration donnée à Richard MARCEAUX*).

**Secrétaire de séance** : Richard MARCEAUX.

### Nombre de Conseillers

- |                     |    |
|---------------------|----|
| ▪ En exercice ..... | 13 |
| ▪ Présents .....    | 09 |
| ▪ Votants .....     | 13 |

**Objet** : RIFSEEP : révision du régime indemnitaire - Filière administrative et technique

### Délibération n° 07/2026

**Madame le Maire rappelle** que la collectivité de Noyers a mis en place, pour le personnel de la Mairie, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018 (*délibération N° 06/2018*), le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ou **R.I.F.S.E.E.P.**

**Madame le Maire rappelle** également que le R.I.F.S.E.E.P. comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ou IFSE,
- Le Complément Indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent **ou CI**.

**Madame Le Maire précise** qu'en raison de changements de grade en 2026 pour certains agents de la collectivité, il convient de réviser les montants et les conditions d'octroi du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité.

**Madame le Maire ajoute** que le projet de cette délibération avec les montants révisés est passé en C.S.T. le 12 février dernier et que celui-ci y a donné un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide, pour l'année 2026, les montants et les conditions suivantes du R.I.F.S.E.E.P. :**

**1/ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise ou I.F.S.E. :**

## FILIERE ADMINISTRATIVE :

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
<b>Adjoints Administratifs Territoriaux</b>			
G1	Secrétaire Général(e) de Mairie	800 €	10 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 500 €
<b>Rédacteurs Territoriaux</b>			
G1	Secrétaire Général(e) de Mairie	800 €	12 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	6 000 €

## FILIERE TECHNIQUE

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
<b>Adjoints Techniques Territoriaux</b>			
G1	Adjoint technique responsable du service technique	800 €	8 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 500 €
<b>Agents de Maîtrise Territoriaux</b>			
G1	Agent de Maîtrise responsable du service technique	800 €	11 340 €
G2	Autres fonctions techniques	400 €	5 000 €

- L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle en plus des critères professionnels (approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des procédures, élargissement des compétences, approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation)
- Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :
  - en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
  - en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
  - au 1er janvier de l'année qui suit le recrutement, au 1er janvier de l'année suivante, puis au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

- L'IFSE sera versée mensuellement.
- Le montant de l'IFSE sera proratisé en fonction du temps de travail.
- En cas d'absence, au regard de la délibération n° 45/2025 du 20/11/2025 : « Modulation du régime indemnitaire en C.M.O. » prenant en compte les effets de la Loi de Finances 2025, l'IFSE sera maintenue ou modulée dans les conditions suivantes :

TYPE D'ABSENCE	MODULATION DE L'IFSE SUR LA COMMUNE
Congé de Maladie Ordinaire rémunéré à 90% du traitement	IFSE à 90%
Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS) = <i>accident de service et congé pour maladie professionnelle (ne sont pas concernés les accidents de trajet)</i>	IFSE à plein traitement
Maternité, paternité, adoption	IFSE à plein traitement
Congé de Longue Durée	Suppression de l'IFSE
Temps partiel thérapeutique	IFSE maintenu dans les mêmes proportions que le traitement

- L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

## 2/ Le Complément Indemnitare :

Groupes de fonctions – Filière administrative	Montants annuels du Complément Indemnitare
<b>Adjoint Administratifs Territoriaux</b>	Montants annuels maximum
G1	1 260 €
G2	1 200 €
<b>Rédacteurs Territoriaux</b>	Montants annuels maximum
G1	2 380 €
G2	1 500 €
Groupes de fonctions – Filière technique	Montants annuels du Complément Indemnitare
<b>Adjoint Techniques Territoriaux</b>	Montants annuels maximum
G1	1 260 €
G2	1 200 €
<b>Agents de Maîtrise Territoriaux</b>	Montants annuels maximum
G1	1 260 €
G2	1 200 €

- Le complément indemnitaire sera versé annuellement, en fin d'année, après entretien professionnel.
- Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.
- Le complément indemnitaire sera proratisé selon la durée hebdomadaire de travail.

### 3/ Condition d'attribution de l'IFSE et du CIA :

Le présent régime indemnitaire sera :

- attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels,
- révisé annuellement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,  
Richard MARCEAUX.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.